Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS

Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise

2019/91

Paraphe: FS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°DC2019/47

Nombres de membres : En exercice: 124 Présents: 62

Votants: 69 (dont 7 pouvoirs) POUR: 69 (100 %) CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

Le 1^e avril deux mille dix-neuf à 19h00, le Conseil Communautaire, s'est réuni à Grandpré, sous la présidence de M. Francis SIGNORET. Le quorum n'ayant pas été atteint, le huit avril deux mille dix-neuf, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers sous la Présidence de M. Francis SIGNORET. Le Conseil

02/04/2019

pouvait délibérer valablement sans condition de quorum.

M. Frédéric MATHIAS est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote: MMES BEGNY A., HERBAY C., JACQUET G., LESUEUR P., MELIN P., NOIRANT L., PAYEN F., PIEROT C., RAULIN S., ROGER M., THOMAS A. ET MM ADAM C., ADIN M., ALBAUD G., AUDEGOND M., BARRE R., BEBIN P., BESANCON T., BIENVENU G., BOIZET G., BOUILLON D., BOUILLON M., BROUILLON P., BROYER J., CANIVENQ R., CARPENTIER D., CARTELET M., COLSON D., DANNEAUX D., DEGLAIRE G., DEMISSY P., ETIENNE P., FLEURY V., GODART O., GOMEZ JB, GROSSELIN J., HAULIN B., HAULIN E., HUREAU B., LAMY D., LANTENOIS J., LEJEUNE G., LEONI A., MACHINET X., MALVAUX A., MALVAUX F., MASSON JP, MATHIAS F., MIELCAREK C., MULLER JC, PHILIPPE L., PIERSON F., POUCET E., QUEVAL G., RAULET O., RENARD D., RICHELET JP, SIGNORET F., SINGLIT B., THIERION V., VAILRY L., VAN STECKELMAN G.

Date de la convocation :

Représentés: MMES ANDREY D. donne pouvoir de vote à M. BEBIN P., BECHARD I. donne pouvoir de vote à M. MATHIAS F. et MM BOUILLON J. donne pouvoir de vote à M. CANIVENQ R., LAURENT CHAUVET P. donne pouvoir de vote à M. HAULIN E., MANCEAUX C. donne pouvoir de vote à M. MALVAUX A., OUDIN H. donne pouvoir de vote à M. SINGLIT B., RAUSSIN B. donne pouvoir de vote à M. SIGNORET F.

OBJET: LANCEMENT DU PROJET D'EXTENSION DES LOCAUX SITUES 15 RUE DU CHAMP DE FOIRE A VOUZIERS ET AUTORISATION A SOLLICITER DES DEMANDES DE SUBVENTION

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise dont la compétence « Action Sociale d'intérêt communautaire »;

Vu la délibération n°DC2019/44 du Conseil communautaire du 08/04/2019 modifiant l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « Action sociale »;

Vu la délibération n°2016/18 du 31/03/2016 approuvant le projet de territoire dont l'axe « Services à la population / insertion / Soutien au FJEPCS / Extension des locaux;

Vu le Contrat de Ruralité signé avec l'Etat pour 2017 / 2020 ;

Vu l'avis favorable remis par la commission Sport, vie associative, Culture et par le Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel du projet d'extension des locaux situés 15 rue du Champ de Foire à Vouziers, figurant en annexe de la présente délibération.
- CHARGE le Président de solliciter tout financeur potentiel dont l'Etat, au titre de la DSIL Contrat de Ruralité, la Région Grand Est et LEADER,
- CHARGE Président de signer tous les actes à intervenir.

Le Président

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL REHABILITATION DES LOCAUX – 15 RUE DU CHAMP DE FOIRE A VOUZIERS

Dépenses	HT	Recettes		HT
Travaux	1 600 000	ETAT – DSIL Contrat de ruralité	40%	704 000
Honoraires Maitrise d'œuvre, contrôle technique, SPS (10%)	160 000	Région Grand Est - Aménagement du territoire	11.73%	150 000
		Bonus Région pour économie foncière	2%	37 500
		Région grand est - Dynamique territoriale	9%	150 000
		LEADER	7%	116 500
		Autres: CAF/CARSAT/MSA	14%	250 000
		Autofinancement	20%	352 000
/	1 760 000			1 760 000

Le Président

Francis SIGNOBE